

Concours de peintures sur le thème des fleurs à Giverny

le dimanche 22 avril 2018

organisé par l'Ecole d'arts de Giverny

REGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 : Préambule

L'association "Ecole d'arts de Giverny" organise un concours de peinture, pastel et aquarelle, en collaboration avec les meilleurs apprentis de France FLEURISTE qui a pour thème les compositions florales réalisées le samedi par les apprentis dans la salle des fêtes.

Les prix seront constitués des compositions florales qui sont réalisées par les meilleurs apprentis FLEURISTE.

Article 2 : Principes

Objet des concours :

Le concours a pour objet de réaliser dans la journée du dimanche 22 avril, une peinture, un pastel ou une aquarelle à partir des compositions florales réalisées par les Meilleurs apprentis FLEURISTE et exposées dans la salle des fêtes de Giverny de 9h00 à 16h30.

Les œuvres présentées doivent être originales et réalisées sur place, dans la salle des fêtes de Giverny librement accessible au public.

Les supports autorisés :

Tous les supports sont autorisés pour peu qu'ils soient légers et de faible épaisseur. Le format maximum autorisé est le n°15 pour les toiles et 50 x 65 cm pour les autres supports.

Chaque participant doit apporter ses supports et matériaux nécessaires à la réalisation de son œuvre.

Il est conseillé d'apporter son chevalet ou une petite table pliable.

Les techniques autorisées :

Pour les artistes (débutants ou confirmés), toutes les techniques à plat sont autorisées et classées comme suit selon 3 catégories :

- 1 - Huile, acrylique, pastel gras
- 2 - Aquarelle, encre lavis, dessin aquarellé, gouache
- 3 - Pastel sec, craies de couleurs, crayons de couleurs

Tous les styles sont acceptés, que ce soit modernes ou plus classiques, abstraits ou non.

Article 3 : Inscriptions

Participation :

La participation au concours est de 20 E par personne pour une technique choisie.

Les candidats au concours doivent remplir et envoyer au préalable le bulletin d'inscription avec le règlement, le nombre de participant est limité, les premiers inscrits seront prioritaires.

L'accueil des candidats inscrits se fera à partir de 8h30 à la salle des fêtes de Giverny.

Les informations demandées lors de cette inscription ne servent qu'à l'association qui s'engage à ne pas diffuser les informations nominatives à des tiers, les seules informations seront les noms et prénoms des lauréats sur le site internet de l'association, ainsi que l'intitulé des œuvres primées.

Chaque candidat peut réaliser au maximum 3 œuvres sur des supports vierges préalablement authentifiés par un cachet spécifique, apposé par l'association lors de l'inscription.

Une seule de ces 3 œuvres pourra être présentée au concours.

Il est demandé aux artistes de ne pas signer leur œuvre pour ne pas influencer le jury.

Les prix seront décernés par un jury composé d'artistes professionnels. Les œuvres seront jugées selon des critères techniques et artistiques.

La remise des prix pour les 3 catégories se fera vers 17h30.

Sous peine de nullité, les œuvres doivent être impérativement remises à partir de 16 heures et au plus tard à 16h30.

La fiche d'identification remplie par l'artiste devra être fixée au dos de l'œuvre.

Les candidats déchargent l'association de toute responsabilité en cas de vol ou dégradation survenus à leurs œuvres ou matériel durant la manifestation.

INSCRIPTION AU CONCOURS DE PEINTURES SUR LE THEME DES FLEURS A GIVERNY LE DIMANCHE 22 AVRIL 2018

Pour tout renseignement tél. à M. CRIBELIER au **06 82 41 37 80**,
chèque de 20 E à l'ordre de l'Ecole d'arts de Giverny, réponse souhaitée au plus tôt

**Inscription et chèque à envoyer à l'adresse :
Mairie de Giverny, 7 rue Blanche Hoschedé-Monet 27620 Giverny**

NOM ET PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL ET VILLE :

TÉL : **E-MAIL :**

MATÉRIEL NÉCESSAIRE POUR LE CONCOURS :

Tous les supports sont autorisés pour peu qu'ils soient légers et de faible épaisseur. Le format maximum autorisé est le n°15 pour les toiles et 50 x 65 cm pour les autres supports.

Chaque participant doit apporter ses supports et matériaux nécessaires à la réalisation de son œuvre. Il est conseillé d'apporter son chevalet ou une petite table pliable et un plastique de protection pour la table.

Pour les artistes (débutants ou confirmés), toutes les techniques à plat sont autorisées et classées comme suit selon 3 catégories :

- 1 - Huile, acrylique, pastel gras
- 2 - Aquarelle, encre lavis, dessin aquarellé, gouache
- 3 - Pastel sec, craies de couleurs, crayons de couleurs

Date :

Signature :

FICHE D'IDENTIFICATION REMPLIE PAR L'ARTISTE ET FIXEE AU DOS DE L'ŒUVRE

NOM ET PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL ET VILLE :

TÉL : **E-MAIL :**